



Accusé de réception – Ministère de l'Intérieur
033-213300395-20241104-4088-AU-1-1
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 02/12/2024
Date de mise en ligne : 2 décembre 2024

BXM/CP

DECISION MUNICIPALE DM_2024_126

Monsieur Clément ROSSIGNOL PUECH, Maire de la Ville de Bègles,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2122.22 et L 2122.23 (articles L 122.20 et 21 du Code des Communes modifiés par la loi n° 96-142 du 21 février 1996),

Vu la délibération n°06 de Délégation Générale du Conseil municipal en date du 3 octobre 2023 enregistrée par les Services Préfectoraux le 4 octobre 2023,

Considérant que l'offre de la société ci-après est économiquement la plus avantageuse.

- DECIDE -

ARTICLE 1 - De signer le marché de rénovation de deux terrains de tennis de la plaine des sports avec la société **CHEMOFORM FRANCE SANDMASTER S.A.R.L.**, 22, rue du Marquis de Raies - 91080 Evry-Courcouronnes, pour un montant de 71 998,88 € HT, correspondant au montant inscrit sur le marché valant cahier des charges.

ARTICLE 2 - D'imputer cette dépense au chapitre 021, article 2128 du budget principal de la Ville.

ARTICLE 3 - Cette décision sera soumise aux mêmes règles que celles applicables aux délibérations du Conseil municipal.

Fait à Bègles, le 28/11/2024

Clément ROSSIGNOL PUECH



Maire de Bègles
Vice-Président de Bordeaux Métropole